

La constitution

Il y a deux façons de concevoir notre façon d'agir en politique. On peut dire: «Cela ressemble beaucoup à du marchandage et reflète un certain cynisme.» Par sa nature même, la politique dans une démocratie exige qu'on négocie ouvertement. Si l'on estime que la constitution ne peut être modifiée qu'avec l'assentiment général mais que, comme ce fut le cas pour mon parti, l'on voie dans une proposition bien des mérites, tels que la protection des droits fondamentaux, des droits linguistiques et la péréquation, tout en estimant que cette même proposition ne s'attaque pas assez vigoureusement à la question de la gestion des ressources, (question pourtant importante pour les Canadiens de l'Ouest et d'autres régions), et que l'on se croie bien placé pour négocier, on doit, à mon avis, dans un régime démocratique, négocier énergiquement pour obtenir ce que l'on veut. C'est justement ce que nous avons fait.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous avez capitulé.

M. Broadbent: Quelqu'un nous accuse d'avoir capitulé. Mais qu'est-ce que les conservateurs ont obtenu pour les Canadiens? Strictement rien. Les Terre-Neuviens devraient écouter attentivement les déclarations de M. Peckford parce que, grâce à la constitutionnalisation de la question des ressources, qui occupe deux pages entières du document, toutes les provinces jouiront de pouvoirs importants en la matière. Cela donnera clairement à M. Peckford, s'il est encore premier ministre, le pouvoir de gérer et de diriger l'exploitation des ressources hydro-électriques au Labrador et à Terre-Neuve. Contrairement à ce qui se passe actuellement, les entreprises privées ne pourront plus interjeter appel de ce droit ou de sa participation au commerce interprovincial devant les tribunaux. La victoire que nous avons gagnée dans le débat constitutionnel touchera les Terre-Neuviens tout autant que les gens des Prairies.

[Français]

De même dans la province de Québec, M. Lévesque veut contrôler l'amiante, avec ces droits dans la Constitution, le gouvernement du Québec, le gouvernement de M. Lévesque maintenant, ou peut-être dans l'avenir le gouvernement de M. Ryan ou un autre, peuvent contrôler les ressources naturelles en même temps. Il peut décider dans le secteur de l'amiante ce qu'il veut. Ce sera son droit, mais maintenant ce n'est pas un droit, parce que la Cour suprême a pris certaines décisions dans le passé qui ont changé la réalité constitutionnelle au Canada maintenant.

● (1550)

[Traduction]

Je dis donc à notre ami du parti conservateur et à la population, non seulement de Terre-Neuve mais aussi du Québec, que cette modification constitutionnelle leur donnant mainmise sur la gestion de leurs ressources est d'une grande importance et je suis fier de pouvoir jouer un rôle à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En Alberta et en Saskatchewan, le même droit s'applique aux pouvoirs d'imposition sur le gaz, le pétrole et la potasse.

J'aimerais qu'un député conservateur nous dise à un moment donné combien de millions de dollars le droit à l'imposition indirecte sur le pétrole et le gaz représentera pour M. Lougheed. Nous avons fait certains calculs préliminaires pour l'Alberta, monsieur l'Orateur, et c'est toute une somme. Les provinces des Prairies en profiteront donc elles aussi.

La Colombie-Britannique, province qui possède du gaz et des ressources forestières, mais qui voudrait établir des mécanismes de planification et répartir proportionnellement son développement, grâce à la modification constitutionnelle que nous avons proposée et que le gouvernement a acceptée—qu'elle soit gouvernée par M. Bennett ou avant longtemps, espérons-nous, par M. Barrett—sera en mesure de le faire.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Broadbent: L'amendement sur les ressources que le gouvernement a décidé d'accepter n'est pas sans importance; au contraire, il s'agit de quelque chose de très important pour chaque région et province de notre pays.

M. Clark: Demandez donc à Allen Blakeney.

M. Broadbent: Le chef de l'opposition me suggère d'aller en parler à Allen Blakeney. M. Blakeney s'en est lui-même expliqué il y a quelques heures et il a dit la même chose.

M. Clark: Vérifiez le compte rendu.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je prétends que si nous emboîtons le pas aux députés du parti conservateur, si nous approuvons la motion dont la Chambre est saisie, alors les droits linguistiques, les droits fondamentaux, la péréquation et le contrôle des provinces sur les ressources vont tous partir en fumée.

M. Clark: Ce n'est pas vrai.

M. Broadbent: Le chef de l'opposition prétend que c'est faux. Je veux dire par là que si la motion présentée par le gouvernement est votée puis amendée, nous aurons bel et bien ces droits-là, alors qu'avec la proposition des Conservateurs, tout ce que nous aurons c'est une constitution rapatriée.

Cela dit, j'aimerais savoir ce qui va se passer à propos des autochtones.

M. Crombie: Ils ne sont pas protégés.

M. Broadbent: Un ancien ministre me dit que les autochtones ne sont pas protégés. Je tiens à rectifier une légère erreur dans ce qu'il vient de dire: c'est qu'il existe en effet une disposition concernant les droits acquis. Je déclare à la Chambre que mon parti va s'employer très énergiquement à améliorer la résolution que le gouvernement a présenté, et à veiller non seulement à ce que les droits des autochtones soient bien ceux qui figurent dans le bill, mais encore qu'ils comprennent également les obligations découlant des traités. Voilà ce que nous allons chercher de toutes nos forces à obtenir.